


DÉCEMBRE
2017



INAUGURATION DE L'IME « LES HORTILLONS » À STAINS

Le 20 décembre 2017



COMMENT L'HISTOIRE COMMENCE ?

En septembre 2013, l'ARS lance un appel à projets pour la création d'un Institut Médico Educatif comportant 35 places, destiné aux enfants et adolescents polyhandicapés, sur l'une des communes de l'ouest du département de la SEINE-SAINT-DENIS.

ENVOLUDIA est intéressée et doit trouver un site. Pour cela, elle se rapproche de LA MAISON DU CIL qui lui propose le terrain de STAINS.

Fin octobre 2013, les premières esquisses sont réalisées par le Cabinet d'Architectes «ATELIER MONTLOUIS » (également Maître d'Oeuvre de l'opération de logements étudiants mitoyenne). En avril 2014, ENVOLUDIA est déclarée Lauréat par la commission de l'ARS et en septembre 2014, le pré-permis de construire est présenté en Mairie de STAINS et à l'établissement public territorial PLAINE COMMUNE pour un dépôt en janvier 2015.

Le parti-pris architectural de l'Institut Médico Educatif axé sur les concepts fondateurs du gestionnaire : remettre l'enfant au centre du dispositif.

Un « noyau » et trois « satellites » ont été créés.

→ Les trois satellites sont les pôles éducatifs correspondant à trois classes d'âge : petits, moyens et grands.

→ Le noyau central correspond à l'espace administratif, technique et médical.

L'ARTICULATION DES PÔLES

Le respect des temps et des rythmes de la vie de l'enfant (repères spatio-temporels par année et rythmes scolaires quotidiens), la participation des familles au projet de l'enfant afin qu'elles puissent prolonger les objectifs éducatifs et les soins, l'accompagnement des familles, dans le respect de leurs difficultés, de leur frustration et leur désarroi dans certaines situations (confrontation avec des enfants polyhandicapés plus grands, plus âgés, pouvant nuire à l'espoir de progrès de leur propre enfant) sont les bases du projet de l'Association Envoludia.

PARCOURS ET PROGRESSION

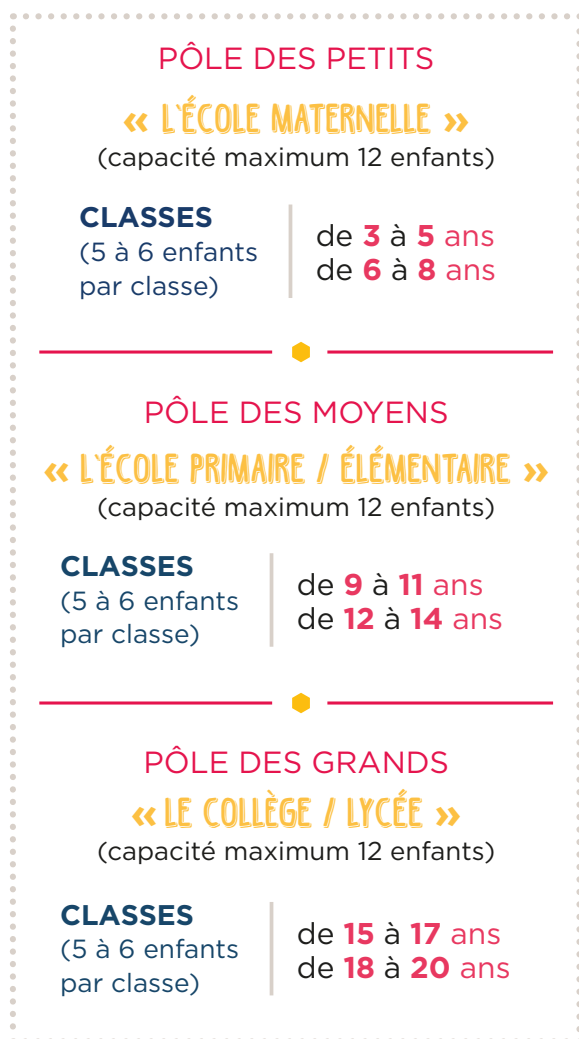
Afin de respecter la progression de l'élève et de sa famille dans l'établissement au cours de ce temps long qu'est la scolarité, ces quatre pôles sont nettement distincts, tant sur le plan spatial qu'architectural.

« Le noyau central »

Il contient l'accueil, les locaux administratifs, médicaux et paramédicaux, techniques, et les locaux de rangements communs, en relation directe avec ses trois satellites de vie éducative collective et de parcours de soins.

Les cheminements ont également été conçus afin de rendre logique et simple l'accueil et les déplacements des familles et de leur(s) enfant(s).

DESSCRIPTIF DE L'OPÉRATION



Les points communs de programme des trois pôles sont nombreux, salles de classe, classe IEN, espaces change et sanitaires WC / bains, salle de repos, salle Kiné, et aussi un espace qui fait l'objet d'une très forte demande, car trop petit dans les établissements existants, et ce, dans chacun des pôles : l'espace rangement.

Nous trouverons donc dans chaque unité une généreuse salle de rangement, généralement dédiée aux appareillages des enfants quand ils ne les utilisent pas et aux poussettes pour les enfants amenés par les parents.

Le projet pédagogique et de soins d'ENVOLUDIA met en avant le respect du temps et des rythmes de la vie sociale et scolaire de l'enfant.

Ce temps de vie dans l'Institut se compte en années, rythmées par les évolutions de l'enfant.

Le rythme des activités est celui de la journée et des heures, activités souvent associées à des changements de lieux. La construction des repères temporels est facilitée par association aux repères spatiaux.

Des détails qui n'en sont pas...

→ Pour des raisons évidentes d'accessibilité à tous, les bâtiments sont entièrement de plain-pied et les seuils (encastrés) sont particulièrement adaptés aux différentes pathologies des polyhandicapés n'ayant pas forcément des outils électriques ou électroniques dirigeables à distance (la moindre pente, même à moins de 5%, le moindre seuil, même sur les 2 cm autorisés, sont handicapants voire infranchissables sans aide).

→ Acoustique étudiée (bruits ambiants et entre classes) pour salles de classe, coin repos et salle de repas commune. Ces salles sont équipées au sol d'un revêtement de sols acoustique.

Les faux-plafonds sont des dalles minérales permettant un affaiblissement acoustique important.

Dans ces mêmes salles les éclairages sont particulièrement étudiés (handicap visuel souvent associé aux pathologies). Ceux-ci ne sont ni brillants ni éblouissants, mais doivent être diffus, indirects, clairs et de teinte chaude.

→ De même pour les éclairages naturels extérieurs qui seront progressifs, ajustables et modulables par le biais de pare-soleil (pergolas et lames), de stores extérieurs réglables (textile à enroulement) et intérieurs orientables.

→ Un repérage visuel à l'aide de codes couleurs par fonction, de revêtements de sols, peintures, matériaux et ambiances, lumières, protections murales.

→ Les ouvertures de portes se feront par boucle au sol ou par commande depuis des tablettes informatiques.

→ Les Aires extérieures dédiées à chaque pôle sont en prolongement de l'espace intérieur principal (salle commune-repas et classes), avec la possibilité de mettre en commun des espaces entre moyens et grands.

→ Les activités envisagées : Jouer, manger, apprendre, découvrir, s'éveiller, se méfier, déambuler...

... Jardins thématiques (petits potagers adaptés à hauteur de fauteuil, verger, petit bois, jardin humide, les plantes, les fleurs, les couleurs, les odeurs etc.),

... Espaces de jeux (revêtements de sols et jeux d'enfants adaptés),

... Parcours de promenades thématiques et thérapeutiques (l'aventure, la peur, la sérénité, la stratégie d'évitement en cas d'obstacles etc),

... Pergolas et protections solaires pour déjeuner et goûter dehors aux belles saisons (dans le prolongement des salles communes / coin repas),

→ Une étude particulière de paysagisme a été menée en parallèle, afin de déterminer toutes les thématiques de ces jardins et promenades, ainsi que les végétaux les plus adaptés pour ce type d'activités.



LES HORTILLONS ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE !

La démarche adoptée par l'ensemble de l'équipe -l'association ENVOLUDIA, l'Atelier Mont-Louis et La Maison du CIL pour la réalisation de ce projet, repose sur la définition des objectifs et de la méthodologie génératrice de l'adaptation au climat, au site, aux données et contraintes urbaines et économiques, afin de prendre en compte la totalité des données du programme et garantir le meilleur pour les usagers en terme de confort d'usage, de sécurité et d'économie d'énergie.

Le réseau de chauffage urbain a été utilisé comme mode de chauffage. Depuis 2011, une chaufferie biomasse est installée sur la commune de Stains avec deux chaudières bois de 16 MW en tout, ce qui rend cette source d'énergie encore plus écologique et plus économique.

Ce réseau est géré par COFELY Réseaux, via sa filiale locale Société de Distribution de Chaleur de St-Denis (SDCSD). Actuellement, ce réseau urbain est alimentée à 26% par le bois, l'objectif étant d'atteindre 60%.

- ◆ Prise en compte des critères d'accessibilité, de sécurité et de déplacements à l'usage des résidents.
- ◆ Toitures végétalisées dans le cadre d'un budget maîtrisé
- ◆ Maîtrise des impacts sur l'environnement et l'aspect durable par un choix exigeant des matériaux, des systèmes constructifs et des performances de l'ensemble (ossature bois pour l'ensemble des bâtiments, revêtements pérennes, bardages et isolation par l'extérieur ITE etc.)
- ◆ Confort intérieur du cadre bâti (acoustique, thermique, confort visuel, espaces lumineux et contrôlés etc.)

FINANCEMENT DE L'OPÉRATION

PRIX DE REVIENT DE L'OPÉRATION

4.807.043 € HT

SOIT 5.697.981 € TTC (TVA 20%)

RÉPARTI COMME SUIT :

1.017.000 € HT

pour le foncier, les VRD.

3.213.313 € HT

pour la partie construction.

576.730 € HT

pour les honoraires (architecte, bureaux d'études, bureau de contrôle...).

L'OPÉRATION EST FINANCÉE AU MOYEN DE

2 PRÊTS PHARE

(PRÊT HABITAT AMELIORATION RESTRUCTURATION EXTENSION) DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR DES MONTANTS RESPECTIFS DE :

3.657.575 € sur 40 ans

940.406 € sur 50 ans.

UNE SUBVENTION DE L'ARS DE

1.000.000 €.

UNE PARTICIPATION D'ENVOLUDIA DE

100.000 €



DATE DE LIVRAISON DU BÂTIMENT :
1^{er} février 2017

DATE DE MISE EN SERVICE :
15 mars 2017